



RAPPORT (2016) DU COMITÉ DES OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE

1. Le Comité a tenu ses soixante-huitième, soixante-neuvième et soixante-dixième réunions ordinaires les 9 et 10 mars, 15 et 16 juin et 10 et 11 novembre 2016, respectivement. La soixante-huitième réunion a été présidée par Mme Alana Lanza (Honduras), et les soixante-neuvième et soixante-dixième réunions par Mme Esther Peh (Singapour).¹

2. À ces réunions, le Comité a entendu les déclarations des Membres concernant les mesures prises pour assurer la mise en œuvre et l'administration de l'Accord OTC au titre de l'article 15.2. Au total, depuis 1995, 137 Membres ont communiqué au moins une telle déclaration. Par ailleurs, 31 nouveaux problèmes commerciaux spécifiques ont été examinés par le Comité, s'agissant de certaines mesures prises par les Membres. Il y a aussi eu des échanges de vues sur 51 problèmes commerciaux spécifiques qui avaient été soulevés au cours d'années précédentes.

3. En 2016, le Comité a tenu sept séances thématiques qui ont porté sur les procédures d'évaluation de la conformité, les bonnes pratiques réglementaires, les normes, la coopération entre les Membres dans le domaine de la réglementation (efficacité énergétique et étiquetage des produits alimentaires), l'assistance technique et la transparence. Le 8 novembre, dans le cadre de la séance thématique sur la transparence², le Comité a tenu sa huitième réunion extraordinaire sur les procédures d'échange de renseignements, à laquelle un système d'alerte pour les notifications SPS et OTC ("ePing") a été lancé.³

4. À la réunion des 9 et 10 mars 2016, le Comité a adopté son rapport sur le vingt et unième examen annuel de la mise en œuvre et du fonctionnement de l'Accord OTC au titre de l'article 15.3 (G/TBT/38/Rev.1). À cette même réunion, il a procédé au vingt et unième examen annuel du Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes (ci-après "le Code"), sur la base d'une liste des organismes à activité normative qui ont accepté le Code depuis 1995 (G/TBT/CS/2/Rev.22).

5. Pendant la période considérée, des représentants du Groupe ACP, de l'ARSO, du BIPM, de la CEI, du Codex Alimentarius, de la CROSO, de l'ISO, de l'OCDE, de l'OIML, de l'OMS et de la CEE/ONU ont informé le Comité OTC de leurs activités en rapport avec ses travaux, y compris en matière d'assistance technique. À la réunion des 15 et 16 juin, le Comité a accordé le statut d'observateur *ad hoc* à l'Organisation régionale des normes et de la qualité de la CARICOM (CROSO).

¹ G/TBT/M/68, G/TBT/M/69 et G/TBT/M/70.

² Les rapports résumés de ces séances thématiques figurent dans les documents G/TBT/GEN/190, G/TBT/GEN/191, G/TBT/GEN/198, G/TBT/GEN/199, G/TBT/GEN/204 et G/TBT/GEN/205. Le rapport résumé de la huitième réunion extraordinaire sur les procédures d'échange de renseignements figure en annexe au compte rendu de la réunion du Comité de novembre (G/TBT/M/70).

³ <http://www.epingalert.org/fr>.